

La censure d'hier à aujourd'hui

Christiane Lahaie

Number 120, Winter 2001

La censure d'hier à aujourd'hui

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56002ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lahaie, C. (2001). La censure d'hier à aujourd'hui. *Québec français*, (120), 72–73.

La censure

Christiane Lahaie

d'hier à aujourd'hui

En cette ère où la liberté d'expression est devenue un droit, voire une religion pour certains, quitte à laisser les pires bêtises circuler, sur le Web ou ailleurs, on peut se demander si le phénomène de la censure a bel et bien fait son temps ou s'il n'est pas sur le point de ressurgir. Au Québec, le récent débat entourant les soi-disant abus de nombreux humoristes homophobes, débat alimenté par les sorties de Daniel Pinard et les réponses plus ou moins articulées qu'on a adressées à ce dernier, ont en quelque sorte soulevé cette poussière sulfureuse. On sait que la publicité fait parfois l'objet de censure (la gifle qu'administrait une jeune femme à son copain dans une publicité de Chrysler ; les enfants grossiers et irrespectueux des « P'tits bonjours » de Leclerc), et ce, à la suite de plaintes en provenance du public. Les groupes rock dont les chansons affichent des paroles trop explicites et les cinéastes trop audacieux connaissent un sort similaire, le seuil de tolérance à l'obscénité variant apparemment d'un individu à l'autre.



D'emblée, il serait fort tentant d'associer toute forme de contrôle ou de discrimination à de la censure. Qui prône la liberté absolue, quitte à verser dans l'anarchisme, peut paraître progressiste... Paradoxalement, ce sont souvent les groupes extrémistes qui réclame cette « liberté », de sorte qu'une forme de régulation finit toujours par s'imposer dans toute société un tant soit peu attachée aux droits individuels. En outre, il faut se garder de confondre autocensure, censure, politique éditoriale et rectitude politique. L'écrivain s'autocensure dans la mesure où tout ce qui lui vient à l'esprit n'est ni pertinent ni acceptable au sein de l'univers qu'il cherche à mettre en place. La notion de censure comporte une interdiction de publication ou le retrait de certains passages textuels problématiques, alors que la politique éditoriale dit « il faudrait présenter les choses autrement » ou encore « allez vous faire publier ailleurs ». Les politiques que se donnent les maisons d'édition visent à leur assurer un créneau de diffusion, tout en maintenant un contact relativement univoque avec un lectorat donné. La censure se pose en entité toute puissante, garante des bonnes mœurs, du respect des lois et de l'ordre en général. Car tout n'est pas dicible ni publiable... quoique lorsqu'on s'arrête aux « netcams » qui diffusent en direct la vie intime de couples en mal de reconnaissance, on peut s'interroger. Quant à la rectitude politique, elle relève davantage d'une prudence extrême, du mensonge et du désengagement, toute opinion pouvant être perçue comme réductrice et discriminatoire selon cette nouvelle idéologie, qui est en fait une totale absence d'idéologie.

Aussi avons-nous cru pertinent de consacrer le présent dossier littéraire à la question de la censure (essentiellement littéraire), d'abord telle qu'elle se présentait jadis, puis telle qu'elle s'insinue aujourd'hui dans notre quotidien.



La contribution de Pierre Hébert, spécialiste de la censure littéraire québécoise, ouvre le dossier par un survol de la censure religieuse qui a sévi au Québec, du XIX^e siècle aux débuts de la Révolution tranquille. Pour sa part, Élise Salaün traite du nu littéraire et montre comment, pour représenter le corps et la sexualité dans une société dominée par le clergé, les auteurs devaient rivaliser d'astuce. Dans un registre plus contemporain, Julie Roberge s'intéresse à la question de la liberté académique qui doit s'exercer dans le choix des œuvres qu'un enseignant utilise dans ses cours. Étant donné que ces choix peuvent paraître discutables aux yeux de certains, il importe de trouver le ton juste pour en parler en classe, ton qui ne sombre toutefois pas dans la rectitude politique.

Georges Desmeules discute des liens potentiellement dangereux qui pourraient unir humour et censure, à la lumière des querelles autour de ces humoristes qui « iraient trop loin ». Selon lui, l'humour constituant déjà un moteur de régulation sociale, il s'avérerait absurde de le soumettre à un cortège d'interdits. Enfin, Jean-Denis Côté a réalisé une série d'interviews auprès d'auteurs de littérature jeunesse, histoire de savoir si ces derniers ont vu leurs œuvres censurées. Sont appelés à la barre des témoins Denis Côté, Dominique Demers, Jean-Michel Lienhardt, Stanley Péan et Robert Soulières, entre autres. Nous espérons que ce tour d'horizon de la censure, bien que partiel, suscitera réactions et réflexions, et que les rubriques habituelles sauront vous intéresser.

Une chose demeure, toutefois. Le fait que le film « Baise-moi » de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi ait été jugé pornographique en France et qu'il fasse relativement peu de vagues au Québec, où il a été coté « 18 ans et plus », semble indiquer que notre société se porte bien. La censure, même si elle existe, s'y exerce avec discernement. Espérons que cette tendance se maintiendra encore longtemps.

Une chose demeure, toutefois. Le fait que le film « Baise-moi » de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi ait été jugé pornographique en France et qu'il fasse relativement peu de vagues au Québec, où il a été coté « 18 ans et plus », semble indiquer que notre société se porte bien. La censure, même si elle existe, s'y exerce avec discernement. Espérons que cette tendance se maintiendra encore longtemps.



L'écrivain s'autocensure dans la mesure où tout ce qui lui vient à l'esprit n'est ni pertinent ni acceptable au sein de l'univers qu'il cherche à mettre en place.

